

Élaboration

LBN Communauté

PLUI arrêté le 21 mai 2025



Version d'arrêt

1:35 000

CITADIA

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- △ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- ▲ Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ◆ Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Mare à préserver

Prescriptions linéaires

- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Mur d'intérêt patrimonial à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haies et alignements d'arbres à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions surfaciques

- ██ Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- ██ Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ██ Jardin ou espace paysager à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ██ Element de paysage, sites et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ██ Zone humide à protéger au titre de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme
- ██ Périmètre soumis à Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- ██ Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

Zonage

- █ Ua : Zone urbaine de centre-bourg, centre ville
- █ Uaa : Zone urbaine de centre-bourg, centre ville de la commune de Coulans-sur-Gée
- █ Ub : Zone urbaine tissu pavillonnaire
- █ Ue : Zone urbaine réservée aux équipements
- █ Ux : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- █ Uxc : Zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- █ 1AUH : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- █ 2AUH : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- █ 1AUX : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités
- █ 2AUX : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités
- █ 1AUE : Zone à urbaniser à court ou moyen terme d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- █ A : Zone agricole générale
- █ Aeq : STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- █ Ax1 : STECAL destiné aux activités économiques autres que touristiques ou de loisirs
- █ Ax2 : STECAL destiné aux activités économiques autres que touristiques ou de loisirs
- █ N : Zone naturelle générale
- █ Nc : Secteur naturel destiné aux carrières et aux installations nécessaires qui y sont liées
- █ Ngv : STECAL destiné aux aires des gens du voyage
- █ Nln : STECAL destiné aux équipements de sports loisirs et tourisme ouvert au public dans un site Natura 2000
- █ Nln : STECAL destiné aux équipements de sports loisirs et tourisme ouvert au public dans un site Natura 2000
- █ Nt : Secteur naturel destiné aux équipements de sports, loisirs et tourisme

Eléments de repères

- █ Bâtiments en dur
- █ Bâtiments légers
- █ Limites communales
- █ Limites cadastrales
- █ Limites de l'EPCI



0 1 2 km

